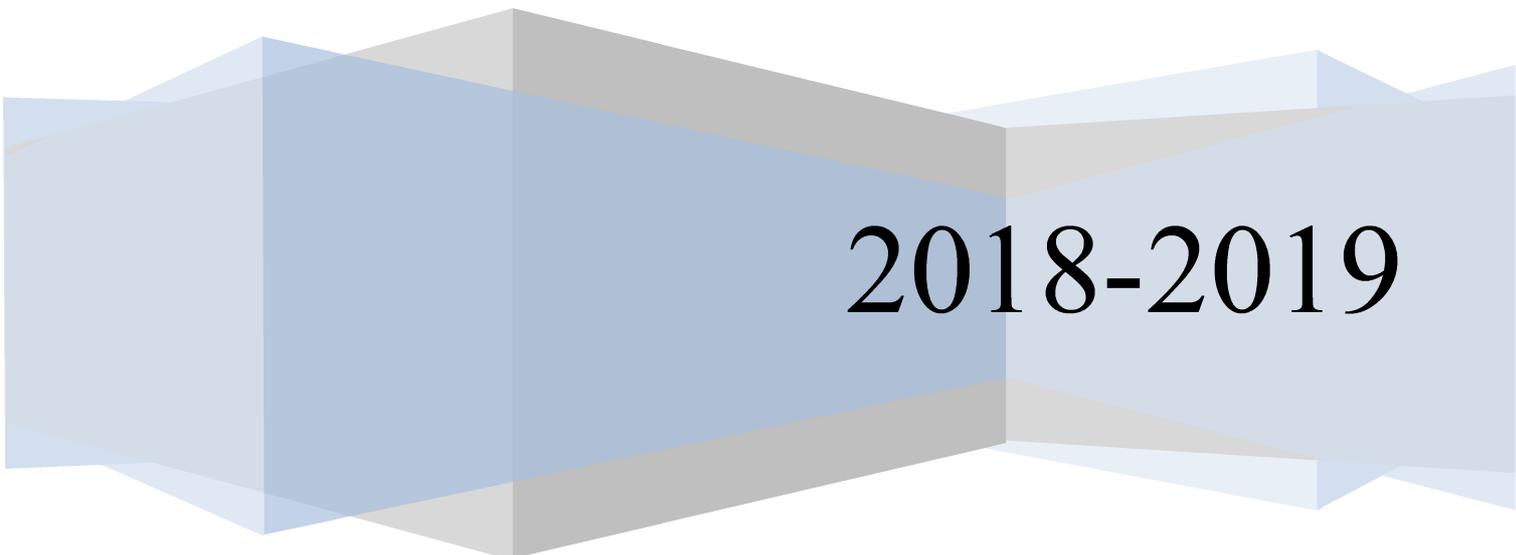


Collège Jean JAURÈS à VILLEURBANNE

Projet de fonctionnement simplifié

ULIS Collège

Laurence MIRMAND : coordonnatrice du dispositif



2018-2019

Table des matières

I – Fonctionnement général.....	3
II - Au collège Jean JAURES à VILLEURBANNE.....	4
A -Caractéristiques du collège	4
l'ULIS dans le collège.....	6
B - Caractéristiques du dispositif : quelques données.....	7
- Relations avec les familles :.....	7
- Les Moyens matériels :.....	8
- Les Moyens humains :.....	8
- Profil des élèves du dispositif :.....	8
III- PROJET PEDAGOGIQUE.....	10
A – les objectifs.....	10
Objectifs généraux.....	10
Objectifs disciplinaires.....	11
B- Les modalités.....	12
C- La mission du coordonnateur ULIS.....	13
IV -L' inclusion.....	14
- Principes éthiques et pédagogiques.....	14
- En pratique, au collège.....	15

I – Fonctionnement général

L'existence du dispositif ULIS se fonde sur des lois.

Textes officiels :

Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 , Bulletin officiel de l'éducation nationale, n° 31 du 27 août 2015 qui abroge et remplace la Circulaire n° 2009-087 du 17 juillet 2009, concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés prévoit les évolutions suivantes :

A compter du 1er septembre 2015, qu'ils soient situés dans une école, un collège ou un lycée, tous les dispositifs de scolarisation des établissements scolaires destinés aux élèves en situation de handicap sont dénommés unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) : ULIS-école, ULIS-collège et ULIS-lycée

Cette circulaire a pour objet d'actualiser les indications relatives aux modalités d'organisation et de fonctionnement de ces dispositifs.

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République **a introduit dans le code de l'éducation le concept d'école inclusive** et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées **dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.**

Les élèves d'une ULIS collège

Le public visé

Les Ulis, dispositifs ouverts, constituent **une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui**, en plus des aménagements, des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mises en œuvre par les équipes éducatives, **nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue** dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, **selon ses possibilités**, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Une **restriction d'orientation en ULIS existe** pour les élèves qui nécessitent, sur **tous les temps de scolarisation**, y compris sur les temps de regroupement dans le dispositif, l'accompagnement par une personne chargée d'une aide humaine individuelle ou mutualisée.

L'orientation en ULIS se fait sur proposition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui a pour mission de définir le parcours de formation de l'élève dans le cadre de son projet de vie et se prononce sur les mesures propres à assurer la formation de l'élève en situation de handicap, au vu de son projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Elle peut notamment orienter un élève vers **une Ulis qui offre aux élèves la possibilité de poursuivre en inclusion** des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, **même lorsque leurs acquis sont très réduits.**

Les élèves bénéficiant de l'Ulis sont des élèves à part entière de l'établissement scolaire, leur classe de référence est la classe ou la division correspondant approximativement à leur classe d'âge, conformément à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Ils bénéficient de temps de regroupement autant que de besoin. Ils peuvent participer aux activités péri-éducatives notamment dans le cadre du projet éducatif territorial.

Le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une Ulis collège ou lycée **ne dépasse pas dix.** Cependant, dans certains cas, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) peut décider de limiter l'effectif [...] . Il peut également augmenter l'effectif d'une Ulis donnée si la mise en œuvre des PPS des élèves le permet.

Les critères de modulation du nombre d'élèves bénéficiant de l'Ulis s'appuient sur les temps de présence effectifs dans le dispositif et les temps d'inclusion scolaire en classe ordinaire ainsi que sur les projets personnalisés de scolarisation.

II - Au collège Jean JAURES à VILLEURBANNE

A -Caractéristiques du collège

Principal	Monsieur FLEURY	Principale adjointe	Madame GILIBERT
Directeur SEGPA	Monsieur MILLET	Adjoint Gestionnaire	Monsieur PREVOST
CPE	Mme CARIAS Mme OUAHIDI (en remplacement de Mme LAZAR en congé maternité)	Equipe Médico-Sociale	D. BIGOT(infirmier) A. DUPUIS (assistante sociale) V. FAURE (psychologue scolaire)

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Les divisions du collège	8+1 segpa	7 + 1 segpa	7 + 1 segpa	6 +1 segpa

Implantation du collège et contexte

Le collège Jean Jaurès , créé en 1969, et restructuré en 1994, est situé sur une grande avenue de Villeurbanne. Collège 900 à l'origine, il a vu ses effectifs diminuer régulièrement à partir de 2004 pour atteindre 630 élèves à la rentrée 2011, dont 50 élèves de SEGPA. La rentrée 2012 a mis fin à cette baisse de plusieurs années avec un effectif de 650 élèves. A la rentrée de septembre 2015, le collège Jean Jaurès a été classé en REP (Réseau Éducation Prioritaire).

Matériel collectif et salles à disposition des classes :

Le collège dispose d'un CDI, d'une salle informatique, d'une salle culturelle, d'une salle de réunion, de trois salles de permanence, d'un foyer, et d'un local radio. Toutes les salles sont équipées de matériels informatiques (un PC pour le professeur et un vidéoprojecteur) au minimum. 4 valises de 18 tablettes sont à disposition des personnels. 1 salle de reprographie avec 2 photocopieurs.

Accompagnement éducatif et activités périscolaires :

L'Association Sportive du collège, affiliée à l'UNSS, prend part à l'animation de l'établissement.

Elle vise la responsabilisation des élèves dans le cadre des activités sportives proposées (arbitrage, participation à l'organisation des rencontres, assiduité...).

Elle est l'expression de la volonté des élèves et des enseignants d'EPS dans un projet intégrant vie associative et pratiques sportives.

Le FSE (Foyer Socio Éducatif), à destination des élèves demi pensionnaire pendant la pause méridienne, propose des jeux de société sous la responsabilité d'un adulte dans une salle située au rez de chaussée ; il organise parallèlement des clubs variés pour permettre aux élèves de vivre des moments éducatifs et conviviaux.

L'atelier théâtre, en partenariat avec la compagnie du théâtre de l'Iris, est un atelier de pratique artistique animé par des enseignants et des comédiens. Les élèves participants ont l'occasion de s'exercer au jeu de scène en collaborant à l'écriture et à la conception d'un spectacle de fin d'année.

La cellule éducative de suivi, vise à repérer les risques de rupture scolaire, à analyser collectivement les problématiques des élèves, à émettre des propositions d'actions dans les champs pédagogique, éducatif, social, médical. Elle peut s'appuyer sur le dispositif Oxygène pris en charge par une enseignante du collège qui accueille (3h par semaine) des élèves en fragilité.

Dispositif devoirs faits : Devoirs faits est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement, en fin de journée, à raison d'une heure par jour. Des groupes d'une dizaine d'élèves sont constitués et encadrés par des membres de l'équipe éducative. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux "Devoirs faits".

l'ULIS dans le collège

Le dispositif ULIS a été créé en 2013. Le fonctionnement mis en place alors était plutôt sur le mode de l'intégration des élèves. Ils allaient en priorité sur le dispositif (qu'ils considéraient comme leur classe) et participaient à certaines activités dans leur classe de référence. Il y avait peu d'échanges avec l'équipe pédagogique.

En 2015, (circulaire n°2015-129) le concept d'école inclusive est affirmé dans les textes et mis en place sur le collège.

L'objectif de ce dispositif est :

- d'aider les élèves à réaliser un projet pédagogique et d'orientation cohérent.
- de développer une attitude d'élève qui leur permette de profiter au mieux de l'apprentissage en classe d'inclusion.

L'ULIS du collège Jean Jaurès est une ULIS TFC (Troubles des Fonctions Cognitives).

En fonction des troubles et des besoins des élèves , un allègement de l'emploi du temps peut-être proposé.

En général, les disciplines étudiées dans le cadre de l'ULIS sont le français, les Maths et du suivi de cours.

B - Caractéristiques du dispositif : quelques données

- Les élèves inscrits :

Effectif global : 5 filles et 8 garçons

Années de naissance	2006	2005	2004	2003	TOTAL
Nombre d'élèves	2	2	3	6	13

Cette année , il y a eu 4 nouvelles affectations (niveau 5ème), Les 13 élèves du dispositif dépendent tous du cycle 4.

Répartition par ancienneté :

inscrits dans le dispositif pour la...	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
nombre d'élèves	4	3	4	2

Cursus scolaire antérieur (2017-2018)	Classe ordinaire	ULIS collège
Nombre d'élèves	4 (nouveaux élèves)	9

- Relations avec les familles :

En plus de l'Équipe de Suivi de Scolarisation , au minimum, une rencontre en individuel en début d'année : définition des objectifs de l'année (Mise en œuvre du PPS) + présentation de la coordonnatrice si besoin et une rencontre en fin d'année pour faire le point.

Les parents des élèves ulis, participent aux différents moments de rencontres parent-prof prévues par le collège (réunion remise de notes, + réunion remise de bulletins...).

La coordonnatrice Ulis est présente à ces moments là et en profite pour revoir les familles.

Utilisation du carnet de liaison + Utilisation du téléphone (par message écrit ou vocaux) si nécessaire.

Les familles ont le mail professionnel de la coordonnatrice .

Il est essentiel de dialoguer avec la famille et de la tenir informée de l'évolution de l'élève.

- Les Moyens matériels :

Local : 1 salle est à disposition (la salle B02) au rez-de-chaussée équipée de 4 ordinateurs (avec 1 connexion internet) , 1 vidéo projecteur, deux tableau blancs.

1 boîte mail : ulis.0691664j@ac-lyon.fr

Budget : 800 euros annuels sont affectés au dispositif.

- Les Moyens humains :

Une AVS co est présente sur le dispositif et travaille en lien avec la coordonnatrice.

La **Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 précise que** le personnel AVS-Co fait partie de l'équipe éducative et participe, sous la responsabilité pédagogique du coordonnateur de l'Ulis (défini en 1-4), à l'encadrement et à l'animation des actions éducatives conçues dans le cadre de l'Ulis.

Son emploi du temps est le suivant :

lundi	mardi	Mercredi	jeudi	vendredi
8h -12h	8h -11h	8h -12h30	8h – 12h	8h – 12h
13h30 – 16h30	13h30 – 16h30		13h30 – 17h	13h30 – 15h30

Elle intervient auprès des élèves , essentiellement , en classe d'inclusion.

Elle les accompagne de façon différenciée selon les individus et leurs besoins.

L'objectif est que chacun puisse accéder aux apprentissages et s'épanouir en tant qu'élève.

- Profil des élèves du dispositif :

Dans cette ULIS, les élèves ont des troubles des fonctions cognitives qui entraînent des difficultés dans l'acquisition du langage oral et écrit.

Ces troubles se manifestent dans certaines fonctions instrumentales :

- langage : des élèves présentent des difficultés d'élocution, d'articulation, de communication.
- les praxies : certains ont des difficultés d'écriture, ou des difficultés de posture générale.

Ces troubles se manifestent aussi parfois dans les fonctions exécutives :

- la planification : pour certains élèves il est difficile d'organiser leur pensée, un raisonnement cohérent et par conséquent leur action.
- le processus de recherche en mémoire : difficile de rechercher des informations dans leur mémoire à long terme.
- l'attention : difficulté à fixer leur attention sur une tâche longtemps / difficulté à faire des choix dans leur attention, ils se laissent distraire facilement.
- la mémoire de travail : certains élèves présentent une faible mémoire de travail.

Pour tous les élèves dans toutes les activités mise en place d'un enseignement spécialisé et adapté, avec des compensations (prendre en charge pour l'élève ...) et des adaptations (étayages / outil d'aides) des tâches proposées en fonctions des efficacies et des déficiences pour chacun d'entre eux.

<p>besoin de soutenir les fonctions cognitives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir l'attention durablement • développer la mémoire • développer les capacités d'abstraction • développer les capacités langagières 	<p>besoin de développer les fonctions affectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser l'estime de soi, la confiance en soi • Proposer des situations de réussite • Construire un cadre contenant • Travailler le statut de l'erreur,
--	--

En inclusion, ils adoptent pour la majorité une posture d'élève et manifestent une envie d'apprendre et de progresser.

- **Suivi de la scolarisation des élèves**

Nom et coordonnées de l'enseignant référent	<p>Véronique KLAIBER : 06-72-77-95-20</p> <p>ce.ia69-ersh-villeurbanne-nord-3@ac-lyon.fr</p> <p>bureau : 54 rue Jean Jaurès 69100 Villeurbanne</p>
---	---

Psychologue Scolaire	Veronique FAURE
Les partenaires	<p>SEGPA du collège pour éditer les conventions de stages.</p> <p>Medecin et infirmier scolaire pour les dossiers de priorités médicales</p>

III- PROJET PEDAGOGIQUE

La mission de l'ULIS est d'**accueillir de façon différenciée les élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.**

A – les objectifs

Objectifs généraux

1 - Impliquer les élèves de l'Ulis dans les activités et projets mis en place dans leur classe au collège.

L'évaluation portera sur la capacité des élèves accompagnés par le dispositif ULIS à :

- S'impliquer dans les activités proposées dans leur classe de référence.
- Créer des liens avec des élèves de leur classe.
- Reconnaître l'enseignant de leur classe de référence comme leur enseignant.

2 - Créer des conditions pour que chaque enfant puisse progresser à son rythme au sein du dispositif et dans sa classe de référence.

L'évaluation portera sur la capacité des élèves accompagnés par le dispositif ULIS à :

- faire le bilan de son travail individuel et des écarts entre les objectifs de départ et les réalisations.
- accepter l'erreur dans le processus d'apprentissage
- gérer leurs emplois du temps et leurs déplacements au collège
- avoir une posture d'élève, un comportement respectueux et tolérant vis à vis des autres

3 - Améliorer la maîtrise des apprentissages fondamentaux

L'évaluation portera sur la capacité des élèves accompagnés par le dispositif ULIS à :

- valider les compétences du socle commun
- verbaliser ses difficultés, ses connaissances
- s'impliquer dans la définition de nouveaux objectifs disciplinaires à atteindre.
- Évaluer sa progression

4 - Institutionnaliser des temps de rencontre avec les parents, les partenaires pour suivre l'évolution de l'élève et ainsi apporter des réponses adaptées à ses besoins.

L'évaluation portera sur le fait que les enseignants des autres classes

- fassent un point sur l'inclusion des élèves en classe de référence

L'évaluation portera sur le fait que les partenaires de soin

- participent aux réunions organisée dans le cadre des équipes de suivi de scolarisation
- contactent l'enseignante pour faire le point sur l'évolution de l'élève.

L'évaluation porte sur le fait que les parents d'élèves

- participent aux réunions organisées dans le cadre des équipes de suivi de scolarisation
- Participent à au moins une réunion individuelle avec leur enfant pour faire le point sur sa scolarité
- prennent contact avec le prof principal de leur enfant pour se tenir informés de l'évolution de leur enfant.

Objectifs disciplinaires

Les compétences visées sont celles du cycle 4

Développer des savoir être : Les élèves devront être capable de :

- Adopter une posture d'« élève » au collège.
- Accepter ses difficultés et retravailler sur ses erreurs.
- Apprendre à fournir des efforts pour progresser.
- S'engager dans un travail personnel pour acquérir de nouvelles compétences.

En Français

COMPRENDRE ET S'EXPRIMER A L'ORAL

- Produire une intervention orale continue de cinq à dix minutes (présentation d'une œuvre littéraire ou artistique, exposé des résultats d'une recherche, défense argumentée d'un point de vue).

ÉCRIRE

- Communiquer par écrit et sur supports variés (papier, numérique) un sentiment, un point de vue, un jugement argumenté en tenant compte du destinataire et en respectant les principales normes de la langue écrite.
- En réponse à une consigne d'écriture, produire un écrit d'invention

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE

- Mobiliser les connaissances orthographiques, syntaxiques et lexicales en rédaction de texte dans des contextes variés.

En Mathématiques :

NOMBRES et CALCULS

- Utiliser les nombres pour comparer
- Utiliser les nombres pour calculer
- Utiliser les nombres pour résoudre des problèmes

ESPACE ET GÉOMÉTRIE

- Utiliser les notions de géométrie plane pour construire ou reproduire

GRANDEURS ET MESURES

- Calculer avec des grandeurs mesurables

ORGANISATION ET GESTION DE DONNÉES

- Interpréter, représenter et traiter des données
- Résoudre des problèmes de proportionnalité

B- Les modalités

- Mettre en place des temps d'inclusion individuelle après évaluation des besoins de l'élève et des possibilités de la classe de référence.
- Proposer des pratiques différenciées et adaptées aux besoins des élèves.
- Accompagner et aider les élèves à donner du sens à l'école et aux apprentissages
- Impliquer l'élève dans son projet de scolarisation en mettant en avant les compétences déjà acquises et les objectifs disciplinaires à atteindre.
- Prévoir des temps de travail individuel où l'élève travaille seul en utilisant des supports et des outils variés.
- S'intéresser davantage aux parcours individuels et au développement des élèves dans les apprentissages qu'à l'évaluation stricte du résultat des tâches demandées : favoriser l'évaluation formative et le suivi des progrès
- Rencontrer les familles, les partenaires de soins et les enseignants pour faire le point sur l'évolution de l'élève,
- Construire des emplois du temps individualisés en relation avec les partenaires de soins et les classes de référence,
- Transmettre toutes les informations concernant l'enfant à sa famille
- Créer une relation de confiance entre la famille, l'élève et la coordonnatrice du dispositif

C- La mission du coordonnateur ULIS

Chaque ULIS est dotée d'un coordonnateur. Ses missions s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité du chef d'établissement :

Axe 1 - l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS

- + Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence
- + Proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en appui aux objectifs du socle commun
- + Élaborer conjointement avec les autres professeurs les modalités d'évaluation

Axe 2 - la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs

- Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap
- Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)
- Concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement
- Organiser le travail de l'AVS-Co au sein du dispositif
- Contribuer à la construction du projet personnalisé d'orientation (PPO) et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves du 2nd degré
- Travailler en coopération avec les différents partenaires

Axe 3 - le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource

- Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative
- Conseiller pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Contribuer aux réflexions, échanges et évolutions de pratique autour des élèves à besoins particuliers.

IV -L' inclusion

- Principes éthiques et pédagogiques

L'inclusion est une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée, appréciée et en sécurité. Il s'agira donc pour chaque élève de développer ses compétences scolaires, culturelles et sociales avec les élèves de sa classe d'âge dans le cadre d'inclusions individuelles ou collectives.

J' aimerais que les élèves qui me sont confiés soient conscients que nous sommes tous différents et qu'il n'y a pas de hiérarchie dans cette différence.

La tolérance et le respect de chacun est une donnée primordiale pour permettre aux élèves de s'enrichir, de grandir, de se transformer au contact de l'autre. Tout individu a des potentialités qui peuvent se développer à tout âge. L'intelligence se construit. Comprendre qu'on n'a pas encore compris, être conscient de ses difficultés et faire le nécessaire pour comprendre est essentiel à la construction de ses propres outils intellectuels.

Je veux que les élèves accompagnés par le dispositif ULIS gagnent en confiance, qu'ils aient une plus grande estime d'eux-mêmes afin qu'ils réussissent à se lancer dans les activités scolaires en étant assurés que cet apprentissage les fera « grandir ».

Pour certains élèves les activités seront ainsi d'abord dans la réussite et je fais le pari que la compréhension se fera ensuite. Par exemple pour certaines activités de mathématiques, de grammaire, de conjugaison...

L'objectif est d'amener l'élève à se considérer comme acteur agissant dans son propre apprentissage. L'interaction avec son environnement l'aidera à s'approprier des connaissances, attitudes et capacités.

De plus je tenterai d'avoir une pratique permettant à l'élève de développer sa réflexion sur ses propres procédures, notamment par l'entretien d'explicitation. Dans cette optique j'accorde un statut important au rôle de l'erreur. L'erreur est inhérente à l'apprentissage.

La confrontation avec de nouveaux obstacles, est destinée à faire acquérir à l'élève de nouvelles procédures de résolution. L'élève devient acteur de son apprentissage en choisissant telles ou telles méthodes. Je pense qu'il faut croire en eux, en leurs capacités (principe d'éducabilité). Le but de cette inclusion étant bien de développer leurs capacités et de les encourager à se confronter à de nouvelles situations d'apprentissage dans un climat de confiance et de respect.

- En pratique, au collège

Chaque élève accueilli dans le dispositif ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps d'inclusion individuelle dans une classe du collège. Les élèves sont dans leur classe pour des champs disciplinaires différents. Les élèves sont scolarisés à minima pour les champs disciplinaires d'Éducation musicale, d'E.P.S., d'Arts plastiques, de langue vivante.

L'emploi du temps est modulable au cours de l'année en fonction de l'évolution de l'élève.

Les évaluations sont faites en classe de référence aux mêmes rythmes que les autres. Elles sont aménagées (moins de questions, documents simplifiés, barème adapté, ...) et adaptées aux compétences travaillées en classe.

On propose selon les élèves :

- Du temps supplémentaire.
- La possibilité de les travailler en amont en ULIS.
- la possibilité d'utiliser les fiches outils, le cahier de leçons...
- de favoriser le canal de l'oral si nécessaire

Les résultats apparaissent sur le logiciel pronote du collège .

On veille aussi à ce que les pratiques d'évaluations soient harmonisées.

Actuellement les élèves de 6ème n'ont plus de notes et sont évalués avec le logiciel sacoche. La coordonnatrice se tient informée des différentes pratiques afin qu'il y ait une cohérence dans les pratiques pédagogiques.